



Séance du 11 septembre 2019

Avis du collègue

N° 2019 / 25

Objet : Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole du Grand Paris 2019 2023

Le projet de PPBE a été approuvé le 21 juin 2019 par le Conseil Métropolitain. L'ACNUSA, par courrier daté du 12 juillet 2019, a été saisie par la Métropole du Grand Paris (MGP) pour faire parvenir ses observations d'ici le 30 septembre 2019. Les contributions seront annexées au document soumis à la consultation publique (octobre et novembre 2019).

Le projet de PPBE de la Métropole du Grand Paris est conçu avec méthode et propose des mesures concrètes pour réduire l'exposition au bruit des franciliens. La métropole consacrerait une enveloppe budgétaire conséquente de 100 millions d'euros à cette problématique sensible.

Le collège de l'Autorité donne un avis favorable au PPBE de la Métropole du Grand Paris pour la période 2019 – 2023. Il recommande, au vu de l'importance du travail mené, que tous les leviers soient utilisés en vue de permettre une meilleure synergie entre les PPBE territoriaux (collectivités territoriales et EPCI de plus de 100 000 habitants) et aéroportuaires.

Il apparaît en effet au collège de l'Autorité que les mesures projetées s'agissant des nuisances sonores aéroportuaires pâtissent de la faiblesse des documents d'évaluation existants sur lesquels se base le PPBE. Ce constat illustre l'importance du suivi des recommandations portées par l'ACNUSA concernant l'évaluation des projets aéroportuaires (recommandation 2019 n°7) et la révision régulière – tous les cinq ans – des hypothèses qui sous-tendent les plans et programmes relatifs au bruit aéroportuaire (avis 2019 n°12).

Ce PPBE démontre que l'absence d'études d'approche équilibrée des aéroports franciliens qui en ont l'obligation (i.e. aéroports où sont opérés plus de 50 000 mouvements annuels d'après le règlement UE 2014/598) complique le travail de programmation des acteurs du territoire.

L'ACNUSA rappelle sa recommandation 2019 n°3 concernant les établissements scolaires et recommande à la Métropole du Grand Paris de soutenir les collectivités dans sa mise en œuvre.

Le président de l'ACNUSA

Gilles Leblanc